

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

OBJET :

**ADOPTION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR**

L'an Deux Mille vingt-six, le jeudi 7 mai
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

PRESENTS : M EVIN P. , M LUCAS F., Mme DHENIN V., M
BOUCHEREAU F., Mme LAMBERT B., M CARETTE C., M
FONTENEAU C., M KOSIR J., Mme LAURENT P., Mme
MOURAUD G., M PAQUEREAU Q., Mme PETITEAU C., Mme
PROUST G., Mme RICHARD B., Mme TIENNAULT S., M
VAIDIE S.

EXCUSES : M DEROUET M, M BARON A., M SOURISSEAU

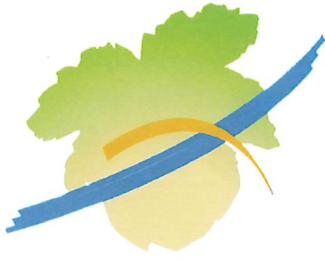
POUVOIRS : M SOURISSEAU a donné pouvoir à M LUCAS
M BARON a donné pouvoir à M PAQUEREAU

Secrétaire de séance : PASQUEREAU Cindy

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe le fonctionnement du Conseil Municipal.



Mairie de La Regrippière

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Pour extrait conforme au registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 13 MAI 2026

Le Maire,
Pascal EVIN

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 15 MAI 2026